

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'implantation de l'Ecole normale supérieure -section lettres-, le projet retenu comprend la création d'une place publique jouxtant l'école.

Par délibération en date du 16 mars 1998, le conseil de la communauté urbaine a sollicité la déclaration d'utilité publique le long de l'avenue Jean Jaurès, entre la rue Bollier et l'avenue Debourg, ainsi que la cessibilité des immeubles figurant au dossier d'enquête parcellaire.

Depuis lors, un accord amiable est intervenu avec les conjoints Prost, propriétaires d'un tènement sur ladite place.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 3038 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 39 et 40 de la section BX, comportant un bâtiment mixte de 3 659 mètres carrés de surface déployée au plancher hors oeuvre comprenant une station-service, un garage, une carrosserie, une aire de stationnement de véhicules, des bureaux, des ateliers avec un local de pièces détachées et des parcs de stationnement souterrains.

Aux termes du compromis qui vous est proposé, ce bien serait acquis, occupé, au prix de 5 000 000 F admis par les services fiscaux et payable comme suit :

- 40 %, soit 2 MF, à la signature de l'acte authentique de vente,
- 60 %, soit 3 MF, au jour de la libération effective des lieux avec jouissance, au plus tard, le 21 février 1999.

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Vu sa délibération en date du 16 mars 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 500 - fonction 13 - opération 0196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,